



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le

N° ID : 033-213302615-20230428-2023_04_19_017-DE

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11 + 3

Absents : -excusés : 3

Procurations : 3

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023_04_19-017

Objet : Subventions aux associations

L'an deux mille VINGT TROIS, le 19 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 7 avril 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame BRETON Dorothée, Maire.

Présents : Mme BRETON Dorothée, Maire, Mme BITARD Céline, Mme MATHIEU Julie, Adjoint, M DELAIRE Claude, M MAMERT Jean-Michel, M BOUDOT Vincent, M GATINEL Didier, Mme FORESTIER Nathalie, Mme PIARDET Corinne, M. PIARDET René, M. VILAIN Paul Conseillers Municipaux.

Absent :

Absents excusés : Mme BOUCHE Coralie, M. BRINGART Christophe, M. LAGARDE Dominique

Exclus :

Procurations : M BRINGART Christophe à Mme BRETON Dorothée, Mme BOUCHE Coralie à Mme MATHIEU Julie, M. LAGARDE Dominique à M. GATINEL Didier

Secrétaire de séance : Mme MATHIEU Julie

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Madame le Maire s'est appuyée sur les versements et les demandes qui ont été faits les années précédentes, ainsi que sur l'investissement des associations et les aides matérielles qui leur sont allouées. Elle propose au Conseil Municipal de verser une subvention aux association suivantes :

- Football club du Grand Saint-Emilionnais : 2 000 €
- Tennis club des Vignes : 1 500 €
- Twirling club lussacais : 1 600 €
- Kumité évolution : 1 300 €
- Judo Club Lussacais : 500 €
- Rouleurs de barriques : 400 €
- Comité de jumelage : 3 000 €
- Les p'tits écoliers : 400 €
- FNACA : 300 €
- Vie libre : 200 €
- Léonie Prax – Théâtre : 500 €
- Evazion : 400 €
- Donneurs de sang : 150 €
- Jeunes sapeurs-pompiers Libourne : 100 €



- 7 Akors musette : 100 €
- Auberge du cœur : 100 €
- ASAVPA (asso salariés de l'agriculture de NAQ) : 100 €
- Téléthon A.F.M. : 100 €
- Prévention routière : 100 €
- Amicale des chasseurs : 100 €
- Chant'a Lussac : 300 €
- Collectif 3 tiers : 400 €
- Collège Lussac : 400 €

Soit un montant total de 14 050 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'ATTRIBUER aux associations ci-dessus mentionnées les subventions indiquées ;
- DE DONNER pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces nécessaires.

Fait à Lussac, le
Le Maire,
Dorothee BRETON
28 AVR. 2023

